

Question écrite de M. Roman Juon, du 15 février 2000, à l'attention du bureau du Conseil municipal: «Défense au public d'enregistrer les débats du Conseil municipal».

Pourquoi TV Léman bleu peut-elle filmer les débats du Conseil municipal? Comment pourrait-on empêcher les téléspectateurs de TV Léman bleu d'enregistrer ces débats? Ne devrait-on pas changer le règlement en vue d'autoriser le public à filmer, photographier, enregistrer, etc., les débats?